

grand parc 2030

Stratégie-guide

symalim juin 2016



Sommaire

4

Edito

Un cap pour le Grand Parc et une contribution au projet de territoire Rhône amont - Côtière de l'Ain

6

Le Grand Parc

- 6 Les cartes
- 7 Les grandes réalisations du Grand Parc 2005/2015

8

La stratégie-guide Mode d'emploi

- 8 L'esprit du document
- 8 Les conditions intangibles de la mise en œuvre
- 10 Les échelles et les acteurs de la mise en œuvre
- 11 L'articulation de la stratégie-guide avec d'autres documents

11

Grand Parc 2030 Les axes stratégiques

12 AXE 1

Demeurer un écrin d'eau et de biodiversité

14 AXE 2

Développer l'offre culturelle, l'éducation et la formation à l'environnement

16 AXE 3

Valoriser une offre de tourisme et de loisirs d'échelle métropolitaine

18 AXE 4

Promouvoir et cultiver le capital santé

20 AXE 5

S'inscrire dans le réseau des espaces naturels et des grands parcs d'échelle métropolitaine

22 AXE 6

Refonder le modèle économique sur des partenariats et la valorisation des ressources du Grand Parc



2200 ha

de nature préservée
au cœur d'une aire
métropolitaine de près de
3 millions d'habitants

**4 millions
de visiteurs**

accueillis chaque année

4 vocations socles

- Alimentation en eau potable
- Gestion des crues
- Réserve de biodiversité
- Loisirs nature pour tous

16 collectivités

réunies au sein du Symalim,
propriétaire et gestionnaire
du Grand Parc

Un budget
annuel moyen de
7 M€





grand parc 2030

Stratégie-guide

Un cap pour le Grand Parc et une contribution au projet de territoire Rhône amont - Côtière de l'Ain

Façonné par le fleuve et la main de l'homme, le Grand Parc s'est affirmé, au fil du temps, comme un espace ressource majeur, un lieu unique dans l'aire métropolitaine lyonnaise, réussissant à concilier des fonctions multiples et potentiellement antagonistes : la préservation de la ressource en eau potable, la lutte contre les inondations, la protection et la valorisation du patrimoine naturel et l'accueil des publics. Aujourd'hui, le Grand Parc n'est plus un îlot de verdure à la frange de la ville. Il constitue, désormais, une nouvelle centralité au cœur d'un écosystème territorial multipolaire, qui transcende les frontières de la Métropole de Lyon et des départements de l'Ain et du Rhône. Il participe à la structuration de la seconde grande confluence de l'aire métropolitaine lyonnaise, où se rejoignent le fleuve Rhône et la rivière d'Ain. C'est aussi un espace laboratoire, où s'expérimentent des modes de faire, des manières originales de s'inscrire dans les évolutions urbaines et institutionnelles.

Fort de ses atouts et des potentiels qu'il recèle, le Grand Parc doit tracer la voie de son devenir. Plusieurs raisons le justifient.

Le Plan directeur 2005-2015 qui a guidé l'aménagement et le développement du parc, arrive à son terme. Sur cette période, le Grand Parc s'est doté d'équipements phares (L'atol', L'ïloz'). Il a participé, dans le cadre partenarial de l'Anneau Bleu ou de la Viarhona, à des aménagements structurants qui ont fortement contribué à sa mise en valeur et à celle de l'ensemble du Rhône amont.

Ces réalisations constituent de réels points d'appui pour l'avenir. L'enjeu n'est donc pas de bâtir un nouveau plan directeur, listant des aménagements à réaliser, mais de fixer un cadre au développement pour permettre à des initiatives et à des projets de s'y déployer dans le respect des contraintes liées au site.

La montée en puissance de la demande de nature et de bien-être, l'évolution des modes de vie, mais aussi les potentiels de développement touristique questionnent l'offre du Grand Parc et les relations qui s'établissent avec celles et ceux qui le fréquentent.

La diminution des ressources modifie l'équilibre financier et impose d'imaginer un nouveau modèle économique, cohérent avec les vocations du Grand Parc.

Enfin, le Synamim s'est affirmé comme un vecteur d'inter-territorialité au sein duquel les collectivités membres se rejoignent pour atteindre une échelle de projet pertinente. La fusion avec les Syndicats Intercommunaux du Canal de Jonage et de la Rize, ainsi que l'adhésion de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau vont encore conforter ce rôle. Ce contexte renforce la pertinence de formaliser une vision stratégique pour le Grand Parc, qui soit aussi une contribution pour bâtir un avenir commun à une échelle élargie.

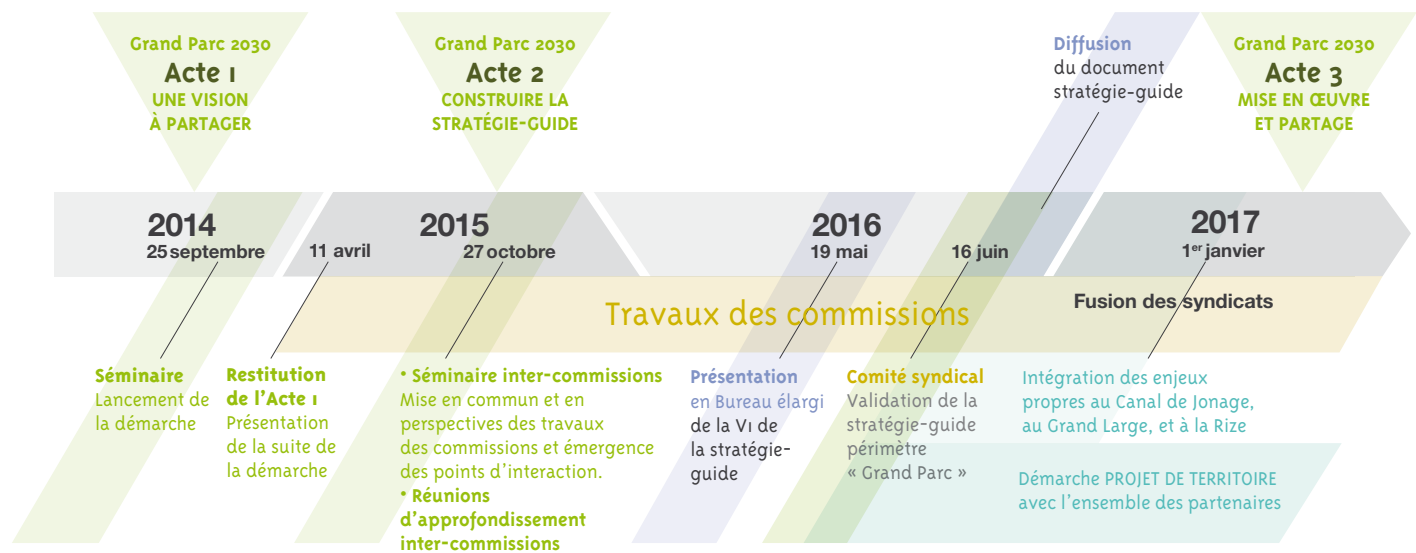
La stratégie-guide Grand Parc 2030, présentée dans ce document, est la réponse à ces évolutions. Elle est le fruit d'un travail collaboratif engagé en 2014 qui a mobilisé l'ensemble des élus du Synamim.

Complémentaire des politiques de la Métropole de Lyon, des Conseils départementaux, des communautés de communes et des communes riveraines, elle fixe le cadre stratégique de développement du Grand Parc, que des actions et des initiatives viendront nourrir dans le temps. Ce projet s'adresse tout autant aux gestionnaires des collectivités qu'aux acteurs privés concernés par cet espace et ses enjeux, ainsi qu'à toute personne intéressée par la préservation et le développement de ce lieu emblématique de la « ville vivable » de demain.

Au-delà du cap qu'elle fixe pour le Grand Parc, cette stratégie-guide constitue également la contribution qu'apporte le Synamim au projet de territoire Rhône amont - Côtère de l'Ain. Une contribution fondée sur sa capacité à fédérer les acteurs pour, ensemble, développer un territoire « laboratoire » où se tissent de nouveaux liens, entre la ville et la nature, qu'il s'agisse de patrimoine naturel et de ressource en eau, de mixité sociale, de loisirs verts, d'agriculture et d'alimentation locale, de culture, d'éducation à l'environnement...

L'ambition est à la hauteur des enjeux stratégiques que concentre ce territoire d'exception et appelle la mobilisation de tous.

Les étapes d'élaboration de la stratégie-guide



Jérôme Sturla,

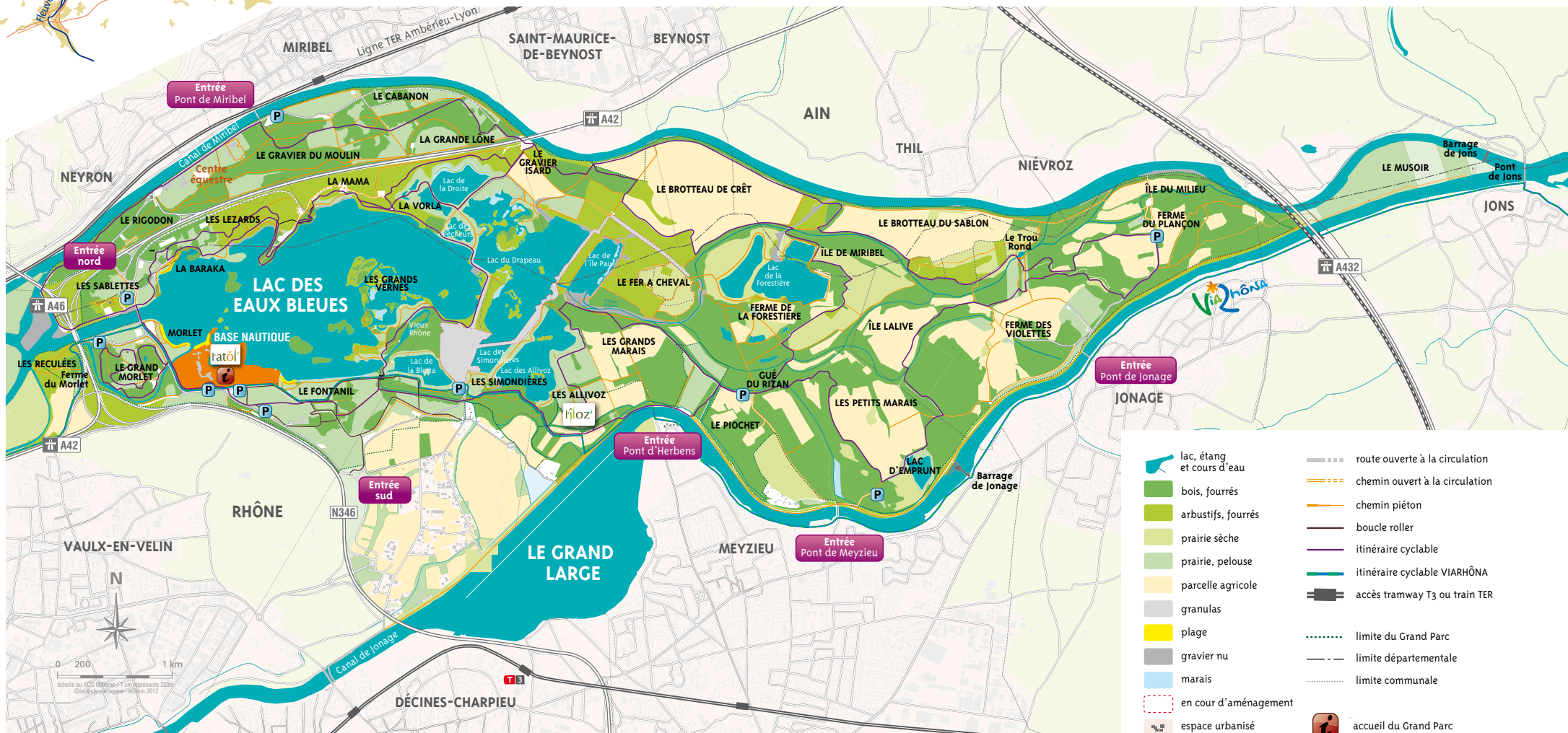
Président du Synamim

Syndicat mixte propriétaire du Grand Parc Miribel Jonage

Engagée fin 2014, la démarche d'élaboration de la stratégie-guide a été conduite en mobilisant l'ensemble des élus du Synamim. Plusieurs séminaires ont jalonné ce processus dont la finalité est de fixer un cap clair et partagé, à un horizon de 15 ans. Ce cap permet de garantir la cohérence des actions menées au fil du temps, depuis les choix de gestion au quotidien jusqu'aux projets nécessitant une génération pour se réaliser.



grand parc 2030





Les grandes réalisations du Grand Parc 2005/2015

En cohérence avec le Plan directeur établi en 2005, de nombreuses opérations d'aménagement et de valorisation du Grand Parc ont été menées ces dix dernières années, représentant un peu plus de 18 millions d'€ d'investissement. Rappelées ci-après, elles constituent de remarquables acquis pour déployer la stratégie-guide.



Réalisation de L'îloz'

Centre d'éducation à l'environnement, et de ses jardins

5,2 M€

Valorisation de L'atol'

Création d'un restaurant, mise en valeur de la plage et de ses abords, installation d'une tyrolienne, aménagements intérieurs et extérieurs, optimisation des consommations énergétiques, parcours « écopagayeurs »

1,5 M€

Aménagements hydrauliques et écologiques

La Droite, la Forestière, les Simondières, en vue de restaurer ces sites et de les ouvrir aux publics

3,5 M€

Gestion de l'eau

Études, expertises, remise en eau de la lône de Jonage

1,2 M€

Gestion des milieux naturels et agricoles

Gestion du faucardage, gestion pastorale, hangar agricole de la Forestière, soutien à l'agriculture biologique, développement de l'apiculture, mesures agri-environnementales, suivi faune-flore

1,4 M€

Gestion et entretien des équipements et bâtiments

3 centres équestres, corps de ferme,...

1,8 M€

Équipements d'accueil du public

Installation d'œuvres d'art, d'aires de jeux, création de parcours thématiques

1,2 M€

Amélioration des accès

Voie verte ViaRhôna, accès aux équipements de loisirs, aménagement de la Porte Verte, signalétique et entretien courant du patrimoine

2,8 M€





Stratégie-guide Mode d'emploi

L'esprit du document

La stratégie-guide Grand Parc 2030 prend corps à travers six axes qui fixent le cap. Ils expriment les valeurs dominantes, insufflent une direction, guident les grands principes d'aménagement et de gestion. Ces orientations doivent permettre aux acteurs concernés d'aller plus loin et de les traduire en projets et en actions. Cette stratégie-guide se veut à l'épreuve du temps et des changements politiques. Elle constitue un cadre de réflexion et de réalisation adapté à la dimension partenariale et laboratoire du Grand Parc, en ce sens qu'elle permet de :

- fixer les éléments intangibles de la vision « Grand Parc 2030 » et lui conférer une identité propre, respectée dans la durée par l'ensemble des intervenants prenant part au projet,
- offrir un support flexible, compatible avec les différents aléas programmatiques ou opérationnels liés à la temporalité du projet.

Cette stratégie-guide est complétée par l'identification d'opérations pilotes, qui illustrent le volet opérationnel. Ni impératives, ni limitatives, ces opérations pilotes ont vocation à être complétées au fil du temps, en particulier dans le cadre de l'extension du périmètre d'intervention du Symalim.

Les conditions intangibles de la mise en œuvre

Dès sa création en 1968, le Symalim a porté le projet du Grand Parc qui a fait l'objet de nombreuses propositions d'aménagement. Pourtant, depuis le début des années 1990, émerge l'exigence de préserver cet espace et de le protéger de l'urbanisation, considérant les « services » majeurs qu'il rend à l'ensemble de l'agglomération lyonnaise.

Le plan directeur 2005-2015, et au-delà l'ensemble des documents de planification, sont venus conforter ce parti pris d'un aménagement doux et respectueux des qualités environnementales, en réaffirmant les quatre vocations socles du Grand Parc :

- **Préserver la ressource en eau potable**
- **Maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône**
- **Préserver, valoriser, sensibiliser au patrimoine naturel**
- **Garantir l'accès de tous les publics pour des activités physiques, de loisirs et culturelles**

En cohérence et continuité avec ces documents cadre, la stratégie-guide Grand Parc 2030 réaffirme le caractère prioritaire de ce socle, notamment la préservation de l'eau potable, ressource vitale pour l'ensemble de la population de l'agglomération lyonnaise. L'ensemble des projets développés seront en totale cohérence et compatibilité avec ces 4 vocations.

La stratégie-guide réaffirme également que ces projets devront systématiquement répondre aux conditions édictées par les nombreuses réglementations qui s'appliquent sur le territoire du Grand Parc et par les exigences liées aux quatre vocations socles.

Cette conditionnalité engage notamment à la prise en compte des points suivants :

- Respect des différentes réglementations relatives à la protection de l'eau potable.
- Respect du caractère inondable du site, à travers des règles d'occupation de l'espace et d'aménagements adaptées.
- Protection du patrimoine naturel et de la biodiversité à travers le respect des différents engagements de la Charte Natura 2000.
- Une offre de service garantissant mixité des publics accueillis sur le Grand Parc et sensibilisation aux quatre vocations du site.

LE GRAND PARC DANS LE SENS DE L'HISTOIRE

La Charte d'objectifs de 1993 avait déjà marqué un tournant dans le parti pris d'aménagement du parc de Miribel Jonage en renonçant au projet présenté vingt ans plus tôt. En effet, il était prévu d'y installer un parc d'attraction, un ball-trap, trois centres d'accueil pour enfants, un centre d'initiation aux pratiques sportives, trois terrains de camping, des terrains de tennis, des restaurants, un hôtel, sept bases nautiques et un bassin d'aviron aux normes olympiques. Le visage du Grand Parc aurait été radicalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui sans l'intervention d'élus qui ont permis de le préserver d'une urbanisation excessive et de lui conférer un rôle majeur au titre de la ressource en eau et du patrimoine écologique.



Préserver, valoriser,
sensibiliser au
patrimoine naturel

grand parc 2030

4 vocations socles

Préserver
la ressource en
eau potable



Garantir l'accès de tous
les publics pour des
activités physiques,
de loisirs et culturelles

Maintenir le champ
d'expansion des
crues du Rhône



Stratégie-guide Mode d'emploi

Les échelles et les acteurs de la mise en œuvre

L'histoire du Grand Parc Miribel Jonage parle d'elle-même : son avenir ne peut se construire que dans une complémentarité d'échelles et dans la mise en réseau. Laboratoire d'idées, d'actions et de partenariats innovants, le Grand Parc possède d'ores et déjà une aptitude à rassembler et à susciter des coopérations. La stratégie-guide prend acte de cette inter-territorialité qui régit aujourd'hui la plupart des projets réalisés dans le Grand Parc et en fait sa principale force pour atteindre les objectifs fixés pour 2030. Trois échelles géographiques, mobilisant des acteurs différents, sont ainsi identifiées pour mettre en œuvre la stratégie-guide.

Propriété du Symalim

Canal de Jonage,
Grand Large,
Canal de Miribel,
Ruisseau de la Rize

Échelle du Grand Parc



La première échelle est celle des limites institutionnelles du périmètre de compétence du Symalim. C'est l'échelle de la gestion quotidienne du site. C'est aussi l'espace que fréquentent près de 4 millions de visiteurs chaque année. Les membres du Symalim sont les principaux acteurs de la mise en œuvre : Métropole de Lyon, onze communes riveraines, villes de Lyon et de Villeurbanne, Départements de l'Ain et du Rhône. Demain, la fusion avec le Syndicat du canal de Jonage et avec le Syndicat de la Rize, ainsi que l'adhésion de la Communauté de Communes Miribel et Plateau, changera le périmètre du Symalim ; la réflexion sera alors ouverte pour intégrer les deux canaux, le Grand Large et la Rize dans la stratégie-guide.

Échelle du Rhône amont - Côtière de l'Ain



L'échelle intermédiaire est celle du Rhône amont-Côtière de l'Ain. Le Grand Parc est en effet au cœur d'un système territorial d'interface, zone de contact entre Dombes, plaine de Lyon, confluence Ain-Rhône et les deux canaux de Miribel et de Jonage. Cette échelle est déjà l'expression d'un partenariat gagnant/gagnant entre collectivités, à travers des projets qui ont su s'affranchir des limites institutionnelles. Les collectivités membres du Symalim sont les premiers relais de la stratégie du Grand Parc, en dehors de ses limites. L'enjeu est que les objectifs de la stratégie-guide soient pris en compte et intégrés dans d'autres démarches stratégiques, afin de garantir la meilleure cohérence des projets de préservation, d'aménagement et de valorisation au sein de ce territoire.





Échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise et du fleuve Rhône



L'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise est celle du rayonnement et de la mise en réseau du Grand Parc. Sa superficie et ses valeurs écologiques, naturelles, sociales, ludiques, le positionnent comme un des plus grands parcs métropolitains en Europe. Cette position doit servir le projet Grand Parc 2030, d'une part en s'appuyant sur les savoir-faire d'autres espaces de cette envergure, ou d'autres parcs de la région lyonnaise, d'autre part pour gagner en visibilité et fédérer davantage de partenaires. À cette échelle, le Grand Parc est également un faire-valoir du rayonnement métropolitain, une vitrine de la qualité de vie et du bien-être, une étape incontournable de la ViaRhôna le long du fleuve Rhône, et le seul espace de nature périurbain de la région à pouvoir tenir ce rang.

L'articulation de la stratégie-guide avec d'autres documents

La stratégie-guide s'inscrit dans un paysage réglementaire et de projets complexes. Sa mise en œuvre devra donc prendre en compte l'ensemble des textes réglementaires et des documents de planification qui s'imposent au territoire du Grand Parc. Elle trouvera une dimension opérationnelle à travers ses déclinaisons thématiques spécifiques au Grand Parc et par la voie de projets ou de partenariats divers.

 Textes réglementaires s'appliquant sur le Grand Parc	 Documents de planification supra stratégie-guide	 Stratégie-guide et ses déclinaisons thématiques	 Projets / partenariats en interface avec la stratégie-guide
--	--	--	---

Codes, règlements et arrêtés préfectoraux

DTA	SCoT	PLU-H	PPRN inondations	SAGE	SRCE	DocOb Natura 2000
Stratégie-guide Grand Parc 2030 Principe intangible : protection et gestion de l'eau DÉCLINAISONS THÉMATIQUES DE LA STRATÉGIE-GUIDE						
Espaces naturel et agricoles	Cohésion sociale	Culture	Activités physique / sport /loisirs	Accessibilité / mobilités	...	
Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage	Contrat local de sécurité	Charte des espaces agricoles et naturels	Projet agro-environnemental et climatique de la Métropole de Lyon	Anneau Bleu ViaRhôna	Contrat de ville ...	

Les axes stratégiques

Le maintien de l'équilibre entre préservation et développement est le défi quotidien des élus du Symalim, le syndicat mixte propriétaire et gestionnaire du Grand Parc. Face à la fragilité de cet équilibre, la stratégie-guide joue un rôle fondamental. Elle précise les objectifs de la démarche Grand Parc 2030 et oriente l'ensemble des actions à conduire au regard des quatre vocations socles. Les six axes qui suivent forment ainsi une armature ambitieuse et cohérente.

Un principe intangible :

la préservation de la ressource en eau — tant en quantité qu'en qualité — est au cœur des vocations du Grand Parc. C'est un impératif pris en compte dans chaque action, chaque projet conduit sur le site. À cette fin, la stratégie-guide énonce un principe général et transversal de conciliation des fonctions au regard de la protection de cette ressource vitale.



Demeurer un écriin d'eau et de biodiversité

Entre ville et campagne, aux confluences de réseaux hydrographiques complexes et interconnectés, le Grand Parc est géré avec toute l'attention qu'un tel réservoir de biodiversité exige. C'est un laboratoire où s'expérimente une gestion innovante des milieux, fondée sur une recherche perpétuelle d'équilibre entre ses différentes fonctions. Cette politique environnementale ambitieuse doit se poursuivre, au profit des milieux, des services qu'ils rendent et des usages qu'ils accueillent.

45 espèces d'oiseaux d'eau sont présentes sur le Grand Parc



Une politique environnementale ambitieuse

La stratégie-guide affirme la nécessité de poursuivre dans la voie de l'équilibre des fonctions et de la gestion innovante des milieux en s'appuyant sur cinq grands objectifs environnementaux :

- **Élaborer et mettre en œuvre** des plans de gestion exemplaires sur les milieux remarquables existants
- **Poursuivre la restauration**, voire la reconquête de milieux remarquables perdus ou banalisés
- **Maintenir l'équilibre** entre activités humaines et habitats naturels. En la matière, la concertation et les partenariats sont primordiaux
- **Améliorer la connaissance** de la biodiversité du Grand Parc, en lien notamment avec les associations naturalistes
- **Communiquer et sensibiliser** sur la richesse du site, pour protéger l'espace et éduquer les visiteurs aux enjeux environnementaux locaux et globaux.

GRAND PARC : UN TERRITOIRE DE CONFLUENCES

Agrafe paysagère entre ville et campagne, entre territoires du Rhône amont et de la Côtère de l'Ain, agrafe climatique (climat continental, méditerranéen, océanique) et hydraulique (nappe de l'Est Lyonnais, fleuve Rhône, rivière d'Ain, étangs de la Dombes), le Grand Parc est un réservoir de biodiversité, un corridor écologique et une halte pour de nombreux oiseaux migrateurs. Il développe et teste de nombreuses initiatives environnementales : gestion différenciée, agro-écologie, restauration de gravière.



Gestion pastorale : 40 chèvres et 15 vaches entretiennent les milieux

800 ha de forêt gérée durablement

500 ha d'agriculture dont plus de 50 % en bio

400 ha de plan d'eau

56 ha de prairies sèches classées Natura 2000

13 habitats classés « d'intérêt communautaire », rares et protégés par l'Europe.

Maîtriser la fréquentation

L'avenir du Grand Parc doit être empreint de respect et de défense de ce « patrimoine naturel commun ». Cette exigence impose d'optimiser les actions de gestion de ces espaces et d'intensifier la sensibilisation des publics. Les équilibres actuels, facteurs de réussite du projet Grand Parc, doivent être garantis. À ce titre, la maîtrise de la fréquentation et des pressions humaines sur l'environnement est une condition déterminante de l'objectif de valorisation du Grand Parc. Elle doit se traduire notamment par une alternance d'espaces « de retrait » et d'espaces de fréquentation, un gradient conforté grâce à la pérennisation des modes de gestion durable (agriculture et forêt pour les espaces de retrait).

Valoriser les espaces agricoles au service de la biodiversité

L'agriculture occupe une place fondamentale dans la mise en valeur de la biodiversité. Ainsi, les pratiques culturales et les productions mises en œuvre sur les 500 hectares agricoles du Grand Parc doivent l'être dans le plus grand respect de la ressource en eau et des qualités écologiques du site. Le soutien au développement de l'agriculture biologique et/ou raisonnée doit être poursuivi et notamment valorisé à travers les productions labellisées « Les Saveurs du Grand Parc ».

Diminuer pollutions et nuisances en maîtrisant la place de la voiture au profit des modes doux et des transports en commun

Pour préserver le capital environnemental que constitue le Grand Parc et faire face aux enjeux du réchauffement climatique, un changement de cap s'impose : la place de la voiture doit être limitée tout en garantissant à tous les publics la possibilité de venir au Grand Parc. La gratuité de l'accès n'est pas remise en cause mais la réduction significative de la circulation automobile est actée. Elle passe par l'arrêt du trafic de transit pendulaire, par une hiérarchisation des accès et du stationnement (permanent, saisonnier, exceptionnel). Ce choix sera compensé par une amélioration de l'accessibilité en transport en commun et en modes doux – depuis l'agglomération lyonnaise comme depuis la Côtière de l'Ain –, par un meilleur maillage des voies modes doux et par une amélioration des franchissements du canal de Miribel. L'ensemble de ces actions visera également à mieux desservir et relier les pôles majeurs du Grand Parc que sont L'atol' et L'ïloz'.

La seule ligne qui dessert le Grand Parc, saisonnière (juin-septembre), représente moins de 5% des accès au Grand Parc



Une parcelle inondable valorisée à travers un projet innovant d'agriculture biologique et en circuit court : les plantes à parfum aromatiques et médicinales

AXE

2

Développer l'offre culturelle, l'éducation et la formation à l'environnement

Sensibiliser aux enjeux environnementaux, à l'éco-citoyenneté est au cœur des missions du Grand Parc. La richesse du site, la diversité des actions et projets qui y sont menés constituent autant de supports pour amplifier ces missions éducatives et les ouvrir au champ culturel, grâce à une montée en puissance de l'offre dans ce domaine. Espace d'expérimentation, le Grand Parc dispose, en outre, de tous les atouts pour s'affirmer comme un lieu de formation performant.



Ouvert en 2015, L'ïloz' a accueilli déjà plus de 8 000 enfants par an pour des activités de découverte de l'eau et de la nature



Pilier de la politique éducative du Grand Parc : l'éducation aux spécificités du territoire et à l'environnement

Le défi à poursuivre n'est pas de faire de l'éducation à l'environnement une activité « à part » mais bien de travailler par ce prisme l'ensemble des actions, des projets et des produits du Grand Parc, de manière à ce que chacun puisse appréhender la singularité du site. Les partenariats du Grand Parc avec les acteurs associatifs – du secteur naturaliste comme du secteur social et culturel – et l'engagement du Grand Parc dans la politique de la Ville témoignent de l'imbrication de ses missions environnementales et sociales.

L'éducation à l'environnement et à la culture sera renforcée auprès des scolaires, des centres de loisirs, des centres sociaux et du grand public (sorties à la journée, classes vertes, stages thématiques, etc.).

Si tous les espaces du Grand Parc sont de fabuleux vecteurs de transmission, L'ïloz' incarne particulièrement cette rencontre des savoirs et de la diversité. Grâce à sa situation privilégiée, il permet une immersion au cœur des enjeux du territoire et l'accueil de nombreuses actions en lien à l'éducation à l'environnement.



L'œuvre monumentale d'Ugo Rondinone « Ici » et la « Fountain of Love » de Ghyslain Bertholon, premiers jalons d'un parcours artistique nature

Politique culturelle : un potentiel à déployer

Plusieurs évènements ou installations incarnent d'ores et déjà la politique culturelle du Grand Parc : l'éco-Festival Woodstower ou encore « Ici », l'œuvre monumentale d'Ugo Rondinone et « Fountain of Love » de Ghyslain Bertholon.

Fort de ces acquis, la stratégie-guide Grand Parc 2030 porte l'ambition d'une montée en puissance de l'offre culturelle du Grand Parc et plus largement de l'Est lyonnais et de la Côtière de l'Ain.

La médiation et la sensibilisation à la culture, à travers des animations, des parcours permettant de découvrir les œuvres d'art implantées dans le Grand Parc ou encore l'accueil d'artistes en résidence guident la politique qu'entend déployer le Grand Parc. L'îloz' est identifié comme un équipement clef pour structurer et animer une offre d'éducation à la culture (promenades artistiques, classes créatives, rencontres d'artistes, etc.) auprès des scolaires, des centres de loisirs, des centres sociaux ou du grand public.

L'ambition est également de renforcer l'accueil au Grand Parc d'évènements, cohérents avec les objectifs du site, s'inscrivant dans la programmation métropolitaine et des territoires voisins (Biennale de la danse, Swing sous les étoiles, Nuits de Fourvière, Printemps de Pérouges, Biennale d'art contemporain, Fête des Lumières, A Vaulx Jazz, etc.), de séminaires, de concours ou d'expositions.

Devenir un lieu-ressource pour la formation

La stratégie-guide inscrit également comme objectif le développement de la formation professionnelle et universitaire sur le Grand Parc, autour des métiers de l'eau et de la nature : formation aux métiers de l'environnement, de l'équin, de l'agriculture, centre d'apprentissage pour les métiers verts, lieu de développement de compétences (bucheurs, élagueurs, ingénieurs, vétérinaires, grandes écoles etc.), lieu de formation pour les agents des collectivités territoriales. En matière de métiers liés à l'environnement, la création d'un espace d'expérimentation est également envisagée.



Le Grand Parc organise de nombreux ateliers de sensibilisation et de formation (botanique, jardinage bio,...)



L'éco-festival Woodstower s'est installé dans le paysage des évènements musicaux métropolitains, attirant pour sa dernière édition plus de 15 000 personnes sur 2 après-midis gratuits et 1 soirée

Plus de **50 évènements**
par an organisés
par le Grand Parc

AXE 3

Valoriser une offre de tourisme et de loisirs d'échelle métropolitaine

Le positionnement touristique et de loisirs du Grand Parc, à l'échelle locale, régionale et internationale, est une des orientations phares de la stratégie-guide. Il doit se construire à partir de son offre de nature, de culture et d'activités. Les potentialités du site sont réelles et méritent d'être valorisées pour identifier et promouvoir le Grand Parc comme un haut lieu de tourisme et de loisirs métropolitain.



Une vaste offre de loisirs permet à la fois la pratique d'un sport et la découverte de l'environnement



Améliorer l'accessibilité

L'amélioration de l'accessibilité conditionne le développement du tourisme et des loisirs. Elle exige de renforcer les connexions du Grand Parc aux centralités urbaines voisines et aux nœuds de transports en commun.

Au sein du parc, des solutions de mobilité, complémentaires et bien connectées aux accès en transport collectif, en modes doux et en voiture devront être développées. Les accès à L'atol' et à L'ïloz', ainsi que les liaisons entre de ces deux pôles, sont à l'agenda du projet Grand Parc 2030 à travers le renforcement de l'offre « cycles » et la mise en place de solutions de mobilité innovantes.

Miser sur la complémentarité avec les territoires voisins

Le positionnement touristique implique également de s'inscrire en complémentarité des offres touristiques des territoires, de se rapprocher des offices de tourisme pour développer des offres de proximité. Une démarche partenariale est à engager sur ce volet afin de faire reconnaître le Grand Parc comme un site touristique à part entière. Le projet Grand Parc 2030 inscrit ainsi à l'étude le développement d'une offre d'hébergement à proximité du Grand Parc, sur des produits de plein air ou des chambres d'hôtes.



Avec 2 expositions, le Grand Parc va à la rencontre des territoires voisins (offices de tourisme, médiathèques,...)



Le Grand Parc concilie l'accueil de tous les publics en toutes saisons

Devenir une halte originale de la ViaRhôna

« Jardin » des grands Lyonnais les fins de semaines et pendant la période estivale, le Grand Parc a vocation à devenir une halte incontournable pour les cyclotouristes européens empruntant la ViaRhôna. Alors que cet itinéraire traverse le Grand Parc d'Est en Ouest, l'offre de services doit être amplifiée et promue : stationnements et réparation vélo, offre de restauration, d'hébergements à proximité, possibilité de loisirs à la carte, etc. La valorisation du Grand Parc, auprès de la cible des cyclo touristes, nécessitera une politique de communication, permettant une meilleure visibilité du Grand Parc dans les revues, guides et sites spécialisés.

Préserver la mixité des publics

Le Grand Parc remplit une fonction sociale majeure qui ne doit aucunement être remise en cause : espace de régulation et de respiration pour les habitants du territoire, pour la pratique de sports et de loisirs en plein air (baignade, pique-nique, promenade), lieu de mixité sociale (espace de regroupement familial et communautaire).

La mise en tourisme et l'identification de cet espace dans la gamme des loisirs métropolitains devront donc se faire dans le respect des publics actuels et de leurs pratiques, la conciliation intelligente des attentes et besoins de chacun étant une orientation clef du projet Grand Parc 2030.

4 00 ha
de plans d'eau

4 plages
surveillées dont 3 gratuites

400 000 cyclistes
par an en provenance de l'agglomération

Un jour de forte affluence entrent au Grand Parc :

1 500 vélos
par le pont d'Herbens
3 200 vélos
par la Porte Verte



Le Grand Parc offre des escales originales sur le tracé de la ViaRhôna et de l'Anneau Bleu



Plus de 150 km de sentiers et chemins permettent de découvrir la richesse et la diversité du site

AXE

4

Promouvoir
et cultiver
le capital santé

Espace de nature et de ressourcement, pôle d'activités et de pratiques sportives diversifiées, lieu de productions agricoles de qualité, le Grand Parc détient de nombreux atouts pour développer des offres axées sur le bien-être, la santé et la forme physique. La stratégie-guide se fixe pour ambition de positionner le Grand Parc sur ces champs à forts enjeux.

Avec plus de 25 activités de plein air praticables, le Grand Parc contribue à la prévention santé et au bien-être des usagers

Être un lieu de prévention Santé par l'activité physique

Le Grand Parc, au nom des services éco-systémiques qu'il rend, de l'esprit sportif et des valeurs de ressourcement qu'il communique, souhaite s'affirmer comme un partenaire privilégié des politiques de santé publique locales. Dans un contexte où les besoins de prévention et de sensibilisation à la préservation de notre capital santé s'intensifient, une place se dessine pour les espaces de nature dont le rôle est reconnu pour le bien-être des populations. Fort de la qualité de son site et des pratiques qu'il permet (marche, footing, nage,...), de ses équipements (salle de sports, plans d'eau,...) et des équipes qui les animent, le Grand Parc représente un lieu privilégié pour valoriser et encadrer des protocoles de remise en forme, notamment en lien avec le secteur médical, voire la recherche.



Investir l'éducation à l'alimentation

La qualité de l'alimentation est indissociable d'une bonne santé. Or les inégalités dans ce domaine ont tendance à se creuser, générant d'importants problèmes de santé publique.

Le Grand Parc s'est fortement positionné sur l'alimentation par l'intermédiaire de sa marque et du label « Les Saveurs du Grand Parc » et de la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture bio, agroforesterie). Lieu privilégié pour rapprocher les producteurs et les consommateurs, y compris les plus éloignés, en termes d'habitudes alimentaires, des produits bio et locaux, il entend s'affirmer comme un acteur clé de l'éducation à l'alimentation.

Des animations sur l'alimentation durable sont régulièrement réalisées, comme ici lors de la Fête de l'Automne



Le Grand Parc a historiquement un ancrage céréaliier qu'il valorise à travers des productions en circuits courts sous sa marque « Les Saveurs du Grand Parc ».

Ici, blé dur bio pour transformation en pâtes maison.



Une marque,
un label qualité

11 partenaires
en 1 an

7 familles de produits

Des ventes régulières
à l'accueil et
sur les événements

**1 charte qualité,
4 objectifs :**

- Protéger l'environnement
- Relocaliser l'économie
- Valoriser le territoire
- Créer du lien entre producteur et consommateur



Le Symalim mobilise agriculteurs et partenaires de la filière pour développer les circuits courts de proximité

LYON MÉTROPOLE SANTÉ

L'agglomération lyonnaise est reconnue au plan international pour sa recherche médicale de pointe, la qualité de ses établissements hospitaliers, ses entreprises de la filière des technologies de santé et ses centres de formation. Ce paysage est marqué par les grandes institutions et professionnels de santé et par des projets ambitieux comme la Cité de la Gastronomie. La mise en réseau de toutes les ressources du territoire, autour de la thématique de l'alimentation santé, constitue une réelle opportunité.

AXE

5

S'inscrire dans le réseau des espaces naturels et des grands parcs d'échelle métropolitaine

Dans la perspective d'une croissance urbaine et démographique continue, le Grand Parc sera, demain plus encore, un poumon vert bordé par l'urbanisation. Maintenir et promouvoir l'accès à un tel espace de nature et de fraîcheur est une orientation clef de la stratégie-guide. Elle s'inscrit dans la dynamique de mise en réseau et de coopération des parcs et espaces de nature métropolitains.

Offrir un grand parc de nature : une condition à la densification urbaine

La singularité du Grand Parc est sa surface et sa localisation, au cœur d'une aire métropolitaine pluri-millionnaire. Dans un espace urbain densifié, le Grand Parc offre la promesse durable d'un espace de nature, où se baigner, se rafraîchir, se ressourcer. Elle impose de développer toutes les liaisons permettant, depuis la ville et les canaux, d'y accéder et, au delà, de développer un maillage vert des communes. Ces liaisons vertes – appelées aussi parcs linéaires – sont des maillons indispensables à une mise en réseau des parcs et espaces de nature, compensation nécessaire de la densification urbaine.



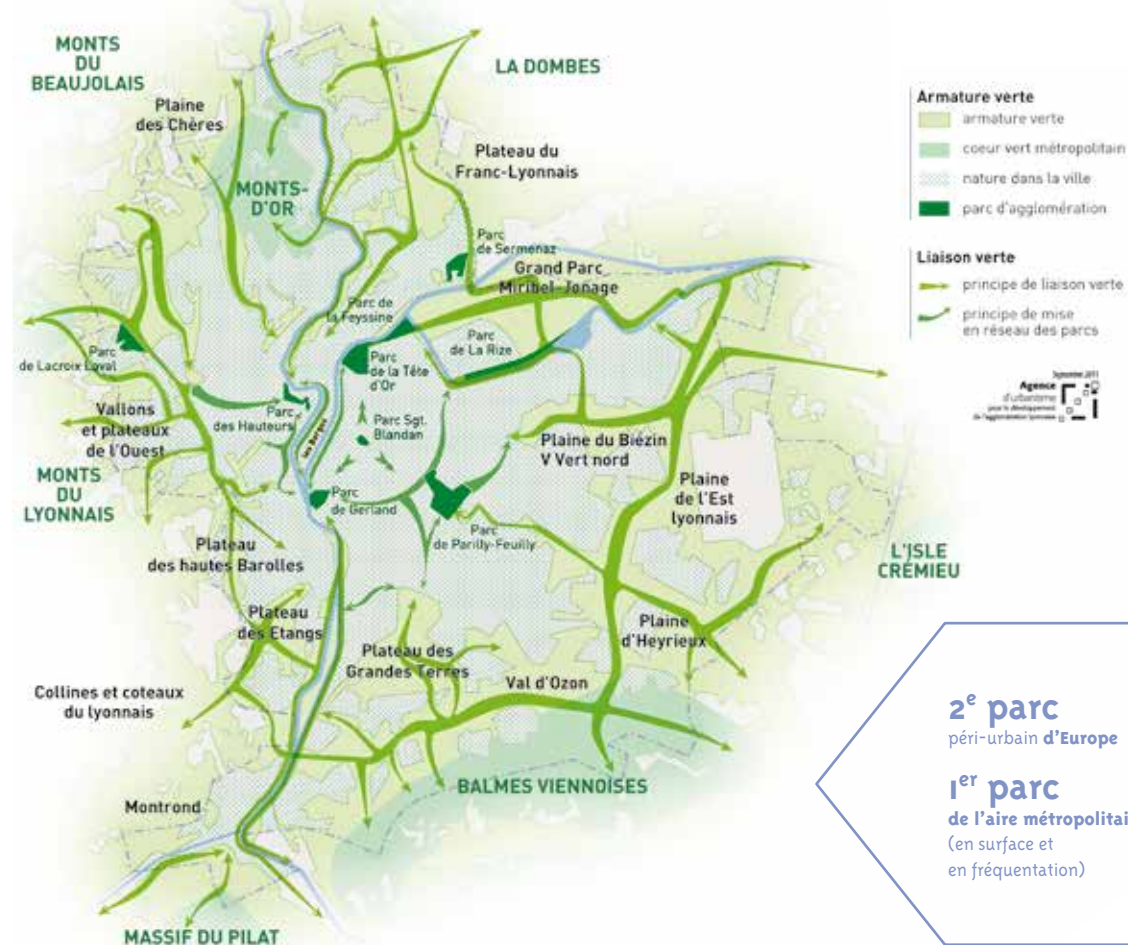
Créer un réseau collaboratif entre les parcs métropolitains

L'inscription du Grand Parc dans un réseau d'espaces naturels et de grands parcs doit également se traduire dans la structuration d'une offre lisible et complémentaire, à l'échelle métropolitaine. Le Grand Parc souhaite s'engager dans cette voie, aux côtés des collectivités gestionnaires d'espaces de nature. L'ambition est de travailler finement la complémentarité des fonctions remplies par les différents parcs, de partager les bonnes pratiques et d'optimiser les services rendus aux usagers. Cette mise en réseau profitera des liens tissés par le Grand Parc avec d'autres grands parcs périurbains européens.



Navette électrosolaire sur le Canal de Jonage : nouvel outil de découverte du territoire

LE RÉSEAU VERT : UNE INFRASTRUCTURE MAJEURE DANS LE SCOT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE



2^e parc
péri-urbain d'Europe

1^{er} parc
de l'aire métropolitaine
(en surface et en fréquentation)



Colloque et visite technique du Grand Parc par le réseau des parcs européens Fédénatur

AXE 6

Refonder le modèle économique sur des partenariats et la valorisation des ressources du Grand Parc

Dans un contexte où se conjuguent un resserrement des financements publics et la perte d'une partie des ressources historiques du Grand Parc (extraction de granulats), la stratégie-guide intègre l'exigence d'un nouveau modèle économique, fondé sur une ouverture au privé et la recherche de nouveaux équilibres financiers.

Autour de Jérôme Sturla, la démarche Grand Parc 2030 a associé depuis 2 ans l'ensemble des élus du Symalim

Consolider les financements publics

Pour pouvoir mettre en œuvre sa stratégie, le Grand Parc a besoin de visibilité sur ses ressources budgétaires futures. Dans un contexte où les recettes liées aux aménagements hydrauliques et écologiques par le biais d'extraction des granulats tendent vers zéro, un nouveau modèle économique doit être recherché. Ce modèle économique doit pouvoir reposer sur des financements publics pérennes, sur la maîtrise des coûts de gestion et sur de nouvelles ressources liées à des projets ou à des lieux spécifiques (L'atol'). Le tandem Symalim-SPL Segapal est le garant de sa mise en œuvre.

Le Grand Parc est un espace public géré par un établissement public : le Symalim, syndicat mixte propriétaire, qui fixe les grandes orientations et définit la stratégie de développement et en délègue l'exploitation à la SPL SEGAPAL. Le coût de gestion annuel du Grand Parc est de l'ordre de 7 millions d'euros, majoritairement couvert par les participations statutaires des seize collectivités membres (5 millions d'euros) et complété par des ressources commerciales ou d'occupation du domaine public et par des subventions ou partenariats ad hoc.





Rechercher de nouvelles ressources

La mise en place d'un nouveau modèle économique est nécessaire pour développer et gérer durablement le Grand Parc. Si le tourisme et les loisirs peuvent être source de revenus, ils sont aussi générateurs de dépenses. De nouvelles ressources sont donc à trouver. Le développement de partenariats privés, sollicitant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (mécénat, fondations) très cohérente avec l'image et le positionnement du Grand Parc, est une des mesures envisagées. La privatisation ponctuelle de certains lieux ou équipements du Grand Parc pour de l'évènementiel constitue également un moyen d'augmenter la capacité d'autofinancement. Enfin, la valorisation plus juste de certaines contraintes ou usages liées à l'occupation du domaine public du Grand Parc doit également dégager de nouvelles ressources.

Envisager la monétarisation des biens et services environnementaux

Le Grand Parc a vocation à accueillir des expérimentations dans le cadre de programmes de recherche-développement. La dimension « laboratoire » du Grand Parc constitue dans cette perspective une retombée positive pour le financement de nouveaux projets. Considérant le rôle essentiel du Grand Parc dans l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, une rétribution pour service rendu pourrait être envisagée. Il en est de même pour la valeur écologique de cet espace qui ne cessera d'augmenter au regard des pressions exercées alentours sur la faune et la flore (pollinisation, captation de carbone, chaîne alimentaire, etc.). Enfin, le développement des formations aux métiers de l'environnement pourrait assurer de nouvelles retombées économiques au Grand Parc.

2 200 ha
de milieux à entretenir

27 000 m²
de bâti couvert

Plus de **160 km**
de voiries

De nombreux équipements
d'accueil du public :

4 plages,

**2 aires de jeux,
aires de pique-nique et
barbecues, toilettes...**
à entretenir et valoriser



Le Grand Parc,
partenaire privilégié
de nombreuses entreprises
pour leurs séminaires
ou incentives

Crédits

Directeur de publication :

Jérôme Sturla

Rédactrice en chef :

Anne Moignard assistée de
Richard Trillat et Bérengère Vital

Accompagnement

stratégique de la démarche

et rédaction, dans le cadre
du partenariat avec l'Agence
d'urbanisme de l'aire
métropolitaine lyonnaise :
Laurence Berne

Conception - réalisation :

Catherine Levallant - Cinco

Animation de la démarche

(séminaires, commissions
et ateliers) :

Claude Costechareyre

Crédits photos :

Mathilde André (ABI ABO),
Frédéric Boulant,
Laurence Danière,
Thomas Manillier,
Elisabeth Rull,
Yves Thonnerieux,
photothèque Symalim/
Segapal

Impression :

1 000 exemplaires
Imprimé sur papier
100 % recyclé par un
imprimeur Imprim'Vert

Dépôt légal : Juillet 2016

ISBN : 979 10 92 731-03-3



grand parc 2030

symalim

Chemin de la Bletta

69120 Vaulx-en-Velin

Tél. : 04 78 80 23 92

Fax : 04 72 04 07 95

secretariat.symalim@grand-parc.fr

www.grand-parc.fr